

Spécialité Performance sportive mention Canoë-kayak et disciplines associées en eau calme

RNCP40010 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	DESJEPS — Diplôme d'état supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436, 15483
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	30/11/2027

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
INSTITUT NATIONAL DU SPORT DE L'EXPERTISE ET DE LA PERFORMANCE	13001080400016	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport, l'entraînement en canoë-kayak et disciplines associées en eau calme nécessite la possession d'un diplôme d'Etat figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le diplôme DESJEPS spécialité « performance sportive » mention « canoë-kayak et disciplines associées en eau calme » permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

ACTIVITÉS VISÉES

Conception du projet de la structure :

Préparation du projet stratégique de performance en canoë-kayak et disciplines associées en eau calme

Formalisation d'un projet de développement en canoëkayak et disciplines associées en eau calme

Partage d'analyses stratégiques avec les instances dirigeantes

Elaboration de la stratégie de mise en oeuvre du projet de développement

Organisation de la mise en oeuvre des actions partenariales dans le domaine du canoë-kayak et disciplines associées en eau calme

Pilotage des actions de relation publiques dans le domaine du canoë-kayak et disciplines associées en eau calme

Vérification de la mise en oeuvre des procédures administratives au sein de la direction sportive

Direction d'une structure :

Accompagnement de l'équipe dans l'analyse de son organisation de travail

Prescription des organisations de travail des équipes

Négociation du plan de formation du personnel

Surveillance du respect des différents protocoles de travail établis

Définition du fonctionnement financier de la direction sportive en canoë-kayak et disciplines associées

Analyse du compte de résultats et du bilan annuel

Evaluation de la pertinence du fonctionnement administratif de la direction sportive en canoë-kayak et disciplines associées

Organisation des différentes délégations.

Conduite de l'évaluation du système de travail.

Encadrer des activités complexes d'entraînement et de formation :

Pilotage du système d'entraînement en canoë-kayak et disciplines associées en eau calme

Organisation du système d'entraînement en canoë-kayak et disciplines associées en eau calme

Evaluation du système d'entraînement en canoë-kayak et disciplines associées en eau calme

Observation de la performance des autres compétiteurs pendant la compétition en canoë-kayak et disciplines associées en eau calme

Observation de la performance des autres équipes pendant la compétition en canoë-kayak et disciplines associées en eau calme

Organisation des échanges de pratique avec une équipe technique en canoë-kayak et disciplines associées en eau calme

Encadrement de stagiaires dans le cadre de formation de formateurs en canoë-kayak et disciplines associées en eau calme

Réalisation de comptes rendus et de bilans pédagogiques

Encadrement de pratiquants confirmés en canoë-kayak et disciplines associées en eau calme en sécurité :

Encadrement en canoë-kayak et disciplines associées en eau calme en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui même

Vérification de la conformité du matériel technique nécessaire à la réalisation de l'activité canoë-kayak et disciplines associées en eau calme

Vérification de la conformité des lieux de travail au regard des normes d'hygiène et de sécurité en canoë-kayak et disciplines associées en eau calme

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Construire la stratégie d'une organisation du secteur :
- Préparer la prise de décision
- Elaborer un projet de développement
- Mobiliser les instances dirigeantes élues.
- Gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur :
- Gérer les ressources humaines d'une organisation du secteur
- Gérer les ressources financières d'une organisation du secteur
- Rendre compte de la mise en oeuvre de la délégation
- Diriger un système d'entraînement en canoë-kayak et disciplines associées en eau calme :
- Concevoir le plan de performance sportive en canoë-kayak et disciplines associées en eau calme
- Planifier la préparation de la performance sportive en canoë-kayak et disciplines associées en eau calme
- Accompagner l'athlète vers l'optimisation de la performance en canoë-kayak et disciplines associées en eau calme
- Conduire l'évaluation du projet de la performance en canoë-kayak et disciplines associées en eau calme
- Organiser des actions formatives dans le cadre des réseaux professionnels en canoë-kayak et disciplines associées en eau calme
- Encadrer le canoë-kayak et ses disciplines associées en eau calme en sécurité:
- Réaliser en sécurité les démonstrations techniques en canoë-kayak et disciplines associées en eau calme
- Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants en canoë-kayak et disciplines associées en eau calme
- Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en canoë-kayak et disciplines associées en eau calme

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les titulaires du DESJEPS spécialité « performance sportive » mention « canoë-kayak et disciplines associées en eau calme »

exercent au sein des clubs les plus performants mais également, au niveau de la Fédération, pour détecter et former les jeunes talents, et encadrer les structures intégrées dans la filière de haut niveau (Pôle France et Pôle Espoir), afin d'assurer le renouvellement des élites et obtenir des résultats de haut niveau.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le DESJEPS spécialité « performance sportive » mention « canoë-kayak et disciplines associées en eau calme » permet d'exercer en tant qu'entraîneur ou manager sportif.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'entraîneur en canoë-kayak et disciplines associées en eau calme est soumise à l'application de l'article L.212-1 du code du sport.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont les suivantes :

- attester d'une expérience d'encadrement d'activité d'entraînement en canoë-kayak et disciplines associées en eau calme ;
- attester d'une participation en embarcation monoplace en compétition en canoë-kayak et disciplines associées en eau calme ;
- attester de sa capacité à plonger, nager cent mètres en nage libre et s'immerger pour récupérer un objet ;
- justifier de la capacité à effectuer une analyse d'une séquence vidéo de compétition de canoë-kayak en eau calme.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 429 €
Selon la branche	6 000 € – 8 429 €
Prise en charge	Branches concernées
8 429 €	Valeur par défaut · 210 branches
8 092 €	CPNEFP de l'enseignement privé indépendant
8 091 €	CPNE Travail Temporaire
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	30/11/2027
Date de dernière délivrance possible	30/11/2028

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40010/>